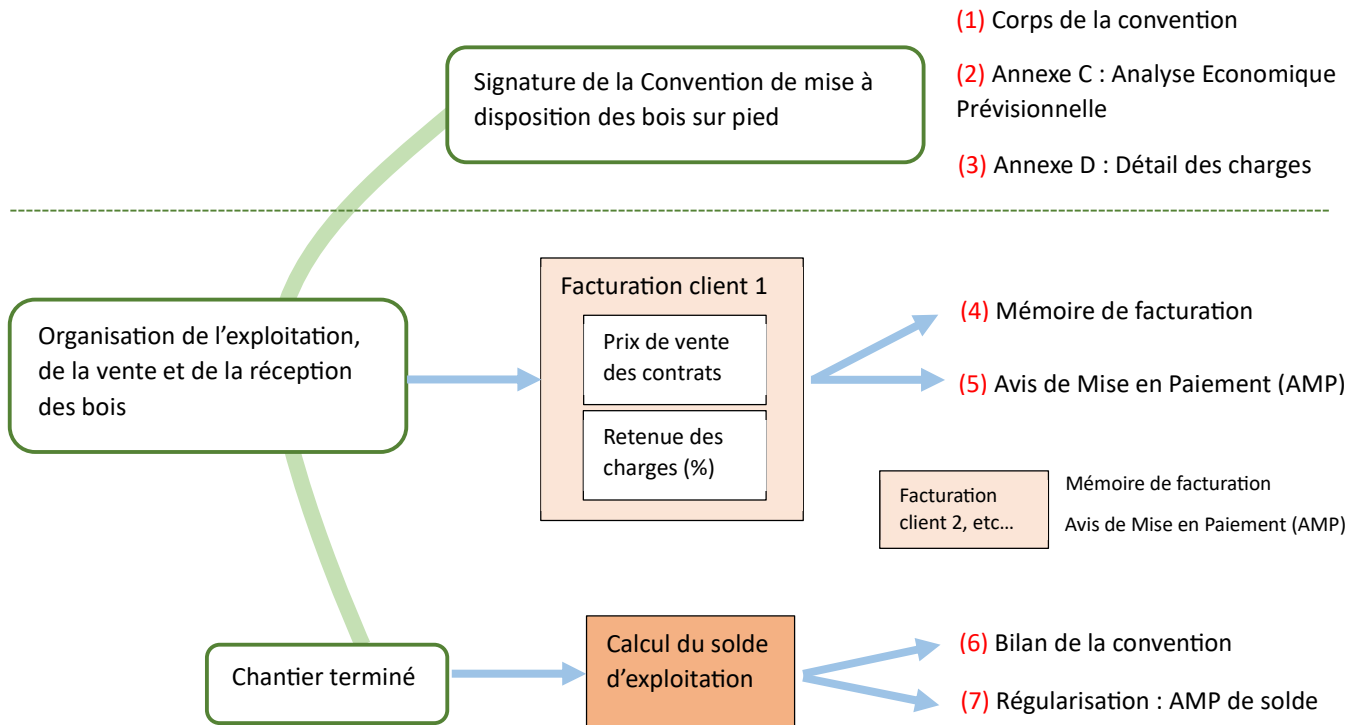


# Comprendre la convention de mise à disposition des bois sur pied

Avec prise en compte des charges d'exploitation au réel



## (1) Corps de la Convention : Document contractuel entre la Commune et l'ONF

Précise le contexte, le déroulé des opérations, les rôles et engagements respectifs des signataires

## (2) Annexe C : Analyse Economique Prévisionnelle

Présente l'estimation des :

- **Recettes par produits de la coupe** : basée sur les références de prix de contrat auprès des clients de l'ONF
- **Charges d'exploitation** : basée sur les prix de marchés d'abattage et de débardage des bois
- **Charges d'organisation et de gestion** du chantier par l'ONF : application des barèmes en vigueur, pour chacun des produits
  - Indique une recette nette prévisionnelle à l'échelle du chantier

RECETTE NETTE PREVISIONNELLE POUR LE PROPRIETAIRE			
Selon la classe fiscale du Propriétaire, telle que connue des services de l'ONF contractuelle.			
X Commune assujettie redevable (RSA) Bilan HT: (1+2-3-4-5)	14 157 €	47,5 €/m3	
Commune assujettie non redevable (RFA) ; (1+2-3-4xTVA10%-5xTVA20%)	13 511 €	45,3 €/m3	

## (3) Annexe D : Détail des Charges

D1. PRIX UNITAIRES DES PRESTATIONS (art. 6.1)					
D1.1 - Cas des produits vendus ou délivrés, livrés et/ou facturés « bord de route »					
a) Coûts unitaires estimés des prestations d'exploitation (valeur non contractuelle)					
Produits	Ess.	Qualité	Volume m3	Prix Unitaire	Montant en €
Bois d'industrie	RXR	I	70	24	1 680
Bois d'œuvre	DOU	B_C	145	17,3	2 509
	P.S	B_C	83	17,3	1 436
TOTAL			298		5 624
b) Prix unitaires de l'organisation de l'exploitation par l'ONF (valeur contractuelle)					
Produits	Ess.	Qualité	Volume m3	Prix Unitaire	Montant en €
Bois d'industrie	RXR	I	70	1,5	105
Bois d'œuvre	DOU	B_C	145	1,75	254
	P.S	B_C	83	1,75	145
TOTAL			298		504

### Coûts directs de chantier : VALEUR NON CONTRACTUELLE

- Suivant les caractéristiques du chantier, les prix d'exploitation peuvent varier. Les coûts réels seront établis à la fin du chantier et pris en compte pour le solde des opérations

### Coûts d'organisation et d'encadrement de l'ONF : VALEUR CONTRACTUELLE

- Les prix indiqués seront appliqués aux quantités facturées pour chacun des produits.

L'analyse prévisionnelle permet de déterminer un pourcentage de charges qui sera appliqué lors de la facturation et qui est pris en compte dans le calcul pour éviter les situations de solde négatif, lors du bilan final de la convention.

**D2. CALCUL DES CHARGES A DEDUIRE LORS DES REVERSEMENTS (art 6.2)**  
**D2.1 - Cas des produits vendus ou délivrés, livrés et/ou facturés « bord de route »**

Le pourcentage de déduction des charges appliqué au montant du produit de la vente est fixé à **40 %**

**(4) Mémoire de facturation (5) Avis de Mise en Paiement (AMP)**

**Document D'INFORMATION** qui synthétise les données relative à la facturation réalisée par l'ONF dans le cadre d'une vente en contrat.

**Document COMPTABLE** à destination de la commune et de la Trésorerie. Indique les éléments de produits et de charges à comptabiliser au titre des recettes bois et charges afférentes.



Voir notice spécifique d'explication pour les différentes informations qui composent ces documents

**(6) Bilan de la Convention**

Lorsque le chantier est terminé, l'ONF présente un bilan complet des opérations liées au chantier :

- totalité des recettes facturées
- ensemble des charges d'exploitation
- frais de gestion et d'encadrement ONF

💡 Le bilan rappelle les numéros des mémoires de facturation pour chacune des lignes de recettes

**(7) AMP de Solde**

Le bilan de chantier permet de rapprocher les charges réelles du chantier de celles retenues au pourcentage lors des facturations aux clients. Cf (3) ci-dessus. La différence, en principe positive compte tenu de la marge de précaution prise, est reversée à la commune, pour clôture de la convention.

**Illustration des flux financiers mis en œuvre dans le cadre d'une convention d'exploitation**

